



S.I.R.D.  
135, rue de l'Industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **69-12**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical  
Du 13 décembre 2012**

Le treize décembre deux mille douze, à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la Présidence de Christian COIGNÉ, Président du SIRD.

**Date de convocation** : 4 décembre 2012

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 12 Votants : 15

**Présents** : Valérie BELLE, Martine BROUZET(2), Aldo CARBONARI, Christian COIGNÉ, Claudine DIDIER(2), Jacques GAUTHIER, François GILABERT, Véronique GONNET, Patrick MOLINARO, Marcel REPELLIN, Denis ROUX(2), Jacqueline TESSAIRE

**Absents excusés** : Michel BAFFERT, Yannick BOULARD, Jeanine CARRIER, Guy JULLIEN, Gisèle FRIER, Marylin MASTROMAURO,

**Secrétaire de séance** : Véronique GONNET

**Président de séance** : Christian COIGNÉ

**Rappel du quorum** : 10

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE-PERSONNEL**

**Validation et autorisation de signature de la convention d'adhésion à la médecine professionnelle et préventive du Centre de gestion de l'Isère**

**Rapporteur** : Christian COIGNÉ

*Le Président expose*

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 108-2 ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Considérant le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de médecine préventive et d'hygiène et sécurité. Annexé à la présente

Considérant que la collectivité adhère au service de médecine professionnelle de la METRAZIF.

Considérant que depuis 2 ans le SIRD a engagé une réorganisation interne de ses services Ressources Humaines, notamment de ses services d'hygiène et de santé désormais placés auprès du centre de gestion de l'Isère. L'objectif est de disposer d'un lieu unique ressources pour les agents et la collectivité concernant la prévention et le suivi médical. Et ce, tant pour le suivi individuel que pour les actions collectives de prévention.

Parallèlement, depuis 2011, les comités médicaux et commission de réforme ainsi que leurs secrétariats sont également placés auprès du centre de gestion de l'Isère.

Parallèlement, l'accroissement des problématiques santé et sociales de nos agents nécessitent des services complémentaires au seul suivi médical : assistante sociale, psychologue du travail, ergonome..., services proposés par le centre de gestion de l'Isère.

A ces éléments s'ajoute la nécessité de disposer de médecins, infirmières et personnels administratifs aguerris au statut de la fonction publique territoriale.

Compte tenu de ces éléments et de la structure du service santé du centre de gestion plus adaptée à la Fonction publique territoriale,

Le comité syndical après en avoir délibéré,

- Valide l'adhésion au service de Médecine Professionnelle et préventive géré par le Centre de Gestion de l'Isère à compter du 01.01.2013
- Autorise le Président à signer la convention,
- Précise que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2013

### CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Fait à Seyssinet-Pariset, le 14 décembre 2012

Le Président

Christian COIGNÉ

